



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service  
de l'instruction  
publique et de l'action  
pédagogique

Mission de l'accompagnement  
et de la formation

Bureau de la formation  
des personnels enseignants  
et d'éducation

DGESCO MAF 2  
2018 -0142

Affaire suivie par  
Gisèle Ducatez

Téléphone  
01 55 55 19 87

Courriel  
gisele.ducatez  
@education.gouv.fr

107 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Paris, le 26 MARS 2018

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

à l'attention de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs d'académie, directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale adjoints à l'IA-DASEN

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet :** formation continue des professeurs des écoles dans le cadre  
des 18 heures d'animation pédagogique à la rentrée 2018.

### 1. Contexte

La priorité donnée par le Ministre à l'école primaire doit être soutenue par le développement des compétences professionnelles des professeurs des écoles. Ceux-ci doivent disposer de tous les apports nécessaires à la construction d'une culture professionnelle solide, enrichie par les contributions de la recherche, leur permettant d'assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par leurs élèves.

### 2. Organisation pour l'année scolaire 2018-2019

**A l'école élémentaire**, les 18 heures d'animation pédagogique et de formation continue prévues dans les obligations réglementaires de service des professeurs des écoles seront obligatoirement centrées sur des actions dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, selon les volumes suivant :

Cycle 2 :

- enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture : 9 heures ;
- enseignement et apprentissage des mathématiques : 9 heures.

Cycle 3 :

- apprentissage de la maîtrise de la langue : 9 heures ;
- poursuite du travail de formation engagé en 2017-2018 dans le cadre du « plan mathématiques cycle 3 » : 9 heures.

**A l'école maternelle**, en cycle 1, les Assises des 27 et 28 mars 2018 permettront de réfléchir à la prise en compte de la dimension affective dans le développement du jeune enfant afin de lui permettre d'entrer au mieux dans les apprentissages. Ces journées ont pour objectif de tracer les perspectives de l'école maternelle de demain, pour en faire une véritable « école de l'épanouissement et de l'acquisition du langage » qui prépare la réussite des élèves, au plus près des besoins des jeunes enfants.

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés du dossier « école maternelle » en département, associés à ces journées, organiseront des actions inscrites dans les plans de formation académiques et départementaux pour prolonger la réflexion initiée au cours des Assises.

Dans le cadre des 18 heures d'animation pédagogique et de formation, les enseignants des écoles maternelles pourront aussi être utilement conviés aux temps de formation à destination des enseignants de cours préparatoire (CP).

### **3. Axes de formation en cycle 2**

- **Enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture**

Au CP, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est un objectif prioritaire. L'enseignement vise à former des lecteurs autonomes dès la fin de la première année de l'école élémentaire. Un guide de référence, mis à disposition des professeurs et des formateurs prochainement, fournira un état de la recherche dans ce domaine et formulera des recommandations pour une pratique quotidienne. Les actions de formation se centreront sur l'acquisition des premières compétences de lecture et d'écriture en s'appuyant sur les préconisations formulées dans ce guide de référence, dont la diffusion sera largement assurée pour permettre une appropriation de son contenu par l'ensemble des professeurs des écoles.

Au CE1 et au CE2, les formations mettront l'accent sur le renforcement progressif des compétences des élèves en lecture et en écriture : travail sur la fluidité, sur la compréhension explicite et implicite de textes de longueur et de richesse croissantes. L'enseignement explicite de la grammaire et du vocabulaire figurera aussi au programme de ces temps de formation.

- **Enseignement et apprentissages en mathématiques : lancement du « plan mathématiques cycle 2 »**

La formation des enseignants se centrera sur l'apprentissage des nombres, le calcul et la résolution de problèmes.

A cet effet, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre cette année pour les enseignants du cycle 3, un plan de formation pour l'enseignement des mathématiques en cycle 2 est en cours de déploiement pour 2018-2019, dans toutes les académies, en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'ESENESR. Les actions de formation locales à destination des professeurs des écoles s'appuieront sur :

- des supports pour la formation des enseignants préparés lors du séminaire national des IEN chargés de la mission « enseignement des mathématiques » (rentrée 2018) ;

- l'organisation d'une journée académique à destination des IEN de circonscription pour une appropriation de ces supports et une réflexion favorisant l'articulation avec les actions de formation déjà en place.

Un calendrier détaillé de mise en œuvre du « plan mathématiques cycle 2 » sera communiqué ultérieurement.

#### **4. Axes de formation en cycle 3**

- **Apprentissage de la maîtrise de la langue**

Le cycle 3, tout en consolidant les acquis du cycle précédent, doit mettre les acquis en lecture/écriture au service des autres domaines d'apprentissage, dans une utilisation large et diversifiée, afin d'aborder les enseignements du collège dans de bonnes conditions. L'objectif des enseignements dans ce domaine est d'apprendre aux élèves à comprendre les différents écrits qu'ils rencontrent dans différentes disciplines (et pas seulement à identifier une information) et, en corollaire, de leur apprendre à se servir de ce qui a été compris pour écrire et dire (et non seulement répondre à des questions).

Dans cette perspective, les formations aborderont les trois champs d'activités langagières (langage oral, lecture, écriture) et tout particulièrement l'étude de la langue qui permet aux élèves de réfléchir sur son fonctionnement et mieux la comprendre, en réception comme en production. Sur ce point, l'intérêt d'un enseignement effectif, régulier, explicite, structuré et progressif de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire sera souligné.

- **Poursuite du travail engagé dans le cadre du « plan mathématiques cycle 3 ».**

Pour porter tous ses fruits, le plan de formation systématique engagé cette année à destination des enseignants du cycle 3 sera poursuivi au plus près des besoins des professeurs.

Les enseignements à traiter portent sur : fractions et décimaux, calcul, résolution de problèmes, proportionnalité. Les points qui n'ont pas été abordés dans les formations locales cette année seront prioritaires pour l'année 2018-2019.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à la saisie exhaustive dans GAIA de l'ensemble des actions de formation mises en place.

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

